Fiche signalétique – Enquêtes, sources

Recherche et développement (R-D) dans la Confédération

Description

Quelle part des fonds publics fédéraux est allouée à la recherche et au développement (R-D)? Qui en sont les principaux bénéficiaires? A quels buts de R-D sont-ils alloués? Quelle est l'évolution du personnel de R-D dans le secteur public fédéral? Le relevé de données sur la R-D de la Confédération permet de répondre à ces questions et à de nombreuses autres questions sur les deniers publics dédiés à la R-D.

Disponible depuis:
Première année de référence de la statistique: 1973
La plupart des variables sont comparables depuis 1986
Depuis 2000, les données relatives aux dépenses fédérales directes proviennent du système d'information (banque de données) ARAMIS et de questionnaires papier, les années précédentes.

Caractères relevés:
Les services généraux de l'administration fédérale : - la Chancellerie - les sept départements fédéraux - les stations fédérales de recherches agronomiques - Trois établissements fédéraux juridiquement autonomes : - l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) - le Musée national suisse (MNS) - l'Institut fédéral de métrologie (METAS).

- Données sur les ressources financières et humaines de R-D:
- Les dépenses intra-muros de R-D
- Le type de R-D (recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental)
- Le but de R-D (12 buts de la NABS)
- Les dépenses extra-muros de R-D selon le bénéficiaire (mandats et contributions) en Suisse et à l'étranger
- La nature des dépenses intra-muros de R-D (dépenses en personnel, autres dépenses courantes et investissements)
- Le financement de la R-D (autres services publics fédéraux, cantons, communes, entreprises privées, institutions privées sans but lucratif, etc.)
- Les personnes occupées dans la R-D (formation, fonction, sexe et nationalité)

Méthodologie

ARAMIS : Base de données répertoriant tous les projets de recherche de la Confédération et module « statistique R-D » (questionnaire)

Degré de régionalisation:
Suisse

Périodicité:
Tous les 2 ans

Période de référence:
Année civile

Qualité des données statistiques:
Dans la pratique, la délimitation et la mesure de la R-D ne sont pas sans poser de problèmes. La détermination de la part des ressources financières et surtout la part de travail consacré à la R-D reposent sur des estimations. Il s'agit de considérer ces données comme des ordres de grandeurs dont la fiabilité est cependant garantie.

Bases légales

Loi sur la statistique fédérale (LSF) du 9 octobre 1992
Ordonnance concernant l'organisation de la statistique du 30 juin 1993
Ordonnance concernant l'exécution des relevés statistiques fédéraux (Ordonnance sur les relevés statistiques) du 30 juin 1993
Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI) du 14 décembre 2012
Ordonnance relative au système d'information ARAMIS sur les projets de recherche et développement de la Confédération (Ordonnance ARAMIS) du 29 novembre 2013

Organisation

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), Centre de compétence ARAMIS, Office fédéral de la statistique (OFS), section WSA

Alexandre Körsgen
+41 58 48 56530
alexandre.koersgen@bfs.admin.ch